

La présente a pour but de confirmer notre engagement envers vous au titre de conseiller et de vous fournir les informations concernant les conditions de notre relation. Bien que nous ne souhaitons pas être trop formels avec vous, nous avons trouvé que c'est une bonne pratique de confirmer avec nos clients la nature et les conditions de notre relation. Notre mandat prend effet dès que vous signez le contrat ci-inclus et que vous nous le retournez accompagné par le premier paiement de nos honoraires.

Suite à l'examen de vos qualifications, nous estimons que vous vous qualifiez pour parrainer le membre de votre famille pour la résidence permanente sous la catégorie du Regroupement Familial.

Nos honoraires pour vous représenter seront établis comme suit :

Honoraires d'avocat - (Plan de paiement mensuel)

1 ^{er} versement	À la signature de ce contrat	USD 850
10 Paiements mensuels	\$190 chaque mois débutant le 30 ^e jour après la signature de cette entente	USD 1900
Total		USD 2,750

Lisez : L'avocat Colin Singer, avocat d'immigration canadien reconnu internationalement et présenté sur [Wikipédia](#), publie des éditoriaux dans des [publications reconnues de l'industrie](#) et des revues de droit.

Regardez nos [dernières vidéos](#) de l'avocat Colin Singer décrivant nos programmes.

Écoutez nos [podcasts et fichiers audio](#) de l'avocat Colin Singer décrivant les derniers développements dans le secteur de l'immigration.

Vérifiez nos nombreuses références des clients : nous savons que notre parcours exceptionnel contribuera à vous rassurer en votre décision d'embaucher nos services. Si vous le désirez, veuillez communiquer avec quelque de nombreuses références remontant à 1996, que vous pouvez obtenir à partir du lien suivant: <http://www.immigration.ca/fr/client-recommandations.html>

Contactez le Barreau du Québec afin de satisfaire tout souci que vous pourriez avoir concernant les qualifications professionnelles du soussigné. Notre Barreau a donné son accord de vous fournir une confirmation verbale ou même écrite de mon adhésion. Vous pourrez rejoindre le Barreau de Montréal au numéro de téléphone : (514) 954-3413. Mon numéro de membre est le 188038-1.

<http://www.immigration.ca/fr/authorized-by-the-government-of-canada.html>

Nous vous remercions encore une fois d'avoir retenu nos services.

ÉTUDE LÉGALE DE COLIN R. SINGER

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Regroupement familial

PAR ET ENTRE :

Nom de famille

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse courriel

(ci-après appelé « **le GARANT/CLIENT** »)

ET :

ÉTUDE LÉGALE DE COLIN R. SINGER

4999 rue Ste Catherine Ouest, Suite 515

Montréal, Québec, Canada

H3Z 1T3

(ci-après appelé « **l'AVOCAT** »)

VU QUE le Garant/Client retient, par la présente, les services professionnels de l'avocat pour fins de recevoir du conseil légal concernant la préparation et le dépôt de la demande de visa de **résidence permanente canadienne** (la « Demande »), au nom du Garant/Client et de son membre de la famille (le « Requéran »);

VU QUE l'Avocat accepte ce mandat et s'engage à fournir des services complets sur la base des meilleurs efforts, le tout sous réserve des termes et conditions suivants;

LES TERMES ET LES CONDITIONS ACCEPTÉES SONT LES SUIVANTES :

1. LES HONORAIRES :

En contrepartie des services de l'Avocat, le client accepte et s'engage à payer l'Avocat pour ses services, la somme totale **de 2 750 \$ dollars américains**, payables comme suit :

- a) 850\$ à la signature de ce contrat ;
- b) 1900\$ en dix versements mensuels : 190\$ par mois, débutant le 30e jour après la signature de cette entente, sujet de l'article 5 ci-dessous, payables avec la carte de crédit VISA ou MASTERCAD du Client, en versements préautorisés.

2. OBLIGATIONS DE L'AVOCAT :

L'Avocat s'engagera à :

- a) Évaluer le profil du Garant/Client afin de déterminer sa capacité de parrainer une demande de résidence permanente canadienne et l'informer du résultat ;
- b) Assister le Garant/Client dans la préparation des formulaires du gouvernement canadien d'une façon qui reflétera au mieux les qualifications du requérant pour la résidence permanente dans le but d'accorder le maximum de points aux facteurs de sélection de la résidence permanente.
- c) Réviser et identifier pour le dépôt, tous les documents requis à l'appui de la demande;
- d) Identifier et confirmer au Garant/Client les preuves les plus adéquates qui reflètent le plus les qualifications du requérant selon les critères de sélection de l'immigration canadienne afin de maximiser les chances d'une acceptation de la demande sans entrevue;
- e) Coordonner le dépôt de la demande complète, avec les documents à l'appui ainsi que la lettre de présentations de l'Avocat, au bureau de traitement de visa et confirmer la livraison, au frais du Client;

- f) Effectuer toutes les représentations écrites et/ou verbales auprès du Bureau de l'immigration et des agences du gouvernement canadien connexes quand l'Avocat le juge nécessaire;
- g) Recevoir les communications et la documentation du Bureau de l'immigration au nom du Garant/Client et informer fidèlement le Garant/Client des demandes en cours du Bureau de l'immigration concernant la demande;
- h) Surveiller la demande déposée du Requérant tout au long du processus afin d'assurer le traitement de la demande dans les moindres délais selon les normes applicables;
- i) Fournir les réponses écrites, pendant toute la durée de ce mandat, aux questions écrites du Garant/Client, dans des délais raisonnables, dans le domaine de l'immigration au Canada.

3. OBLIGATIONS DU GARANT/CLIENT :

Le Garant/Client s'engagera à :

- a) Fournir fidèlement à l'Avocat toutes les informations demandées par ce dernier et par les autorités gouvernementales
- b) Faire parvenir sur-le-champ tous les documents à l'appui à et tel que demandé par l'Avocat. Il est expressément entendu que tous les documents fournis seront véridiques et authentiques;
- c) Divulguer fidèlement à l'Avocat, toutes les informations en rapport avec le dossier criminel actuel ou passé du Requérant et de chacun de ses dépendants qui l'accompagnent (y compris la conduite en état d'ébriété);
- d) Aviser sur-le-champ l'Avocat de toute communication reçue par le Garant/Client provenant du Bureau de l'immigration;
- e) Se présenter à toutes les entrevues tel que demandé par le Bureau de l'immigration et de se conformer rapidement à toutes les instructions communiquées par le Bureau de l'immigration;
- f) Démontrer la possession de fonds liquides suffisants dans une institution financière reconnue avant l'émission du visa, pour se conformer aux exigences de la politique du Gouvernement Canadien sur le revenu minimal requis (le cas échéant) et les fonds d'établissement;
- g) Informer sur-le-champ l'Avocat de tout changement de son état marital, familial ou du statut de son emploi ou de son éducation ainsi que de tout changement d'adresse résidentielle et de correspondance ou de courrier électronique du Garant/Client ;

- h) Consentir à ce que l'adresse de l'Avocat soit utilisée en tout temps comme adresse postale de correspondance afin de recevoir toutes communications du Gouvernement du Canada ou gouvernement provincial applicable selon le cas, en rapport avec cette demande;
- i) Acquitter sur-le-champ les frais de traitement du dossier imposés par le Bureau de l'immigration;
- j) Suivre toutes les instructions et recommandations fournies par l'Avocat ;
- k) Acquitter sur-le-champ les honoraires de l'Avocat pour ses services professionnels tel que stipulé dans ce contrat.

4. Au cas où la demande du Garant/Client est rejetée par le Bureau de l'immigration et que l'Avocat n'est pas en mesure d'annuler cette décision à **moins que** le refus soit dû à la conclusion que la relation n'est pas authentique, ou à une inadmissibilité médicale ou sécuritaire du Client, une modification défavorable des critères de sélection imposée ultérieurement à la date du présent contrat, ou de l'échec du Client d'adhérer à tous les termes et conditions de ce contrat, L'Avocat s'engage à effectuer un remboursement INTÉGRAL des honoraires payés par le Garant/Client à l'Avocat, à l'exception des frais de traitement du dossier imposés par le Bureau de l'immigration;

5. Aucun remboursement ne sera applicable si le Garant/Client met fin ou annulera unilatéralement ce contrat. Dans ce cas, tous les montants acquittés selon ce mandat seront retenus par l'Avocat pour services rendus. Par ailleurs, le Garant/Client sera responsable de tous honoraires ou déboursements dus à ce moment-là. L'Avocat pourrait exercer tous les droits de rétention jusqu'au paiement au complet de tous les honoraires qui seront dus.

6. Advenant le cas où le présent mandat présente des difficultés particulières ou lorsque les services à fournir nécessitent une compétence et une diligence particulières ou si la poursuite d'un résultat exceptionnel est requise, nous nous réservons le droit de réclamer, au-delà des honoraires professionnels mentionnés dans le présent mandat, des frais supplémentaires raisonnables.

7. Le Garant/Client reconnaît expressément que le projet de résidence décrit dans ce contrat doit être effectué par l'Avocat sur la base des meilleurs efforts pour une période maximale de **vingt-quatre (24) mois** à compter de la date de la signature de cet accord par l'Avocat.

8. Le Garant/Client reconnaît que les délais encourus par le traitement de la demande présentée peuvent varier selon différents facteurs hors du contrôle de l'Avocat incluant et sans limitation, l'augmentation et la diminution du volume des demandes soumises au Bureau de l'immigration ultérieurement au dépôt de la demande, les changements des configurations du personnel au Bureau des Visas et le changement des politiques du Gouvernement du Canada. Aucun remboursement ne sera applicable au Client pour n'importe quelle raison liée à un retard encouru dans le traitement de la demande déposée.

9. Le paiement initial acquitté en vertu de la section 1 (a) de ce contrat sera payable à et retenu par Colin R. Singer, Avocat en fidéicommiss, jusqu'au moment où l'Avocat transfèrera au client tout le matériel concernant la demande ainsi que les instructions et la somme en question sera alors versée à l'Avocat. Les sommes ultérieures qui seront payées en vertu des sections 1 (b), 1(c) et 1(d) de ce contrat seront payables à Colin R. Singer, Avocat en fidéicommiss et dès réception seront versées à l'Avocat.

10. L'Avocat respectera, en tout temps, la confidentialité et préservera les informations personnelles du Garant/Client et du Requéant et traitera ce genre d'informations comme une communication privilégiée entre Avocat et Client.

11. Ce contrat sera gouverné, interprété et renforcé par les lois de la Province du Québec.

12. Ce contrat consistera en deux copies dûment validées ayant chacune la même validité et dont chacune des deux parties conservera une copie avec elle.

13. Les partis à la présente conviennent expressément que cette convention soit rédigée en français. The parties hereto expressly agree that this agreement be written in the French language.

EXECUTÉ À MONTRÉAL, CANADA LE ____ JOUR DE _____ 20 ____.

SIGNATURES

Au nom du **CLIENT**

(Signature autorisée)

Titre:

Date:

Au nom **de l'ÉTUDE LÉGALE DE COLIN R. SINGER**

(Signature autorisée)

Titre: Colin R Singer, Associé

Date:

Note: Cette offre est valide pour une période de 10 jours ouvrables.

Veillez nous aviser de vos efforts continus pour formaliser notre mandat.

1. VIREMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Veillez indiquer votre nom comme le donneur d'ordre. En outre, veuillez noter que des **frais de services bancaires** seront chargés par chaque banque. Vous devez inclure **vos frais de services bancaires ET un montant fixe de 30,00 \$ pour nos frais bancaires.**

Veillez utiliser les coordonnées bancaires suivantes pour faire votre transfert :

INSTITUTION: Toronto Dominion Bank
2001 Boul. Robert-Bourassa
Montreal, QC, H3A 2A6, CANADA, Fax: 514-289-1612

TITULAIRE/ BÉNÉFICIAIRE: Colin R. Singer, Lawyer In Trust

NO COMPTE: 308112

NO TRANSIT: 47941-004

Code swift: TDOMCATTOR

IBAN: 4794100401360308112

2. CARTE DE CREDIT (Visa, MasterCard, American Express) OU PYPAL

Veillez écrire les détails ci-dessous et les envoyer par télécopieur ou courriel électronique.

Vous pouvez aussi téléphoner à nos bureaux, OU soumettre vos détails sur notre page internet sécurisé utilisant le lien suivant : <https://securepay.immigration.ca/>

Veillez ajouter 5% du total à payer comme frais d'utilisation pour les transactions par carte de crédit et paypal

Les détails requis sont :

1. Le numéro de carte : _____
2. Le nom du titulaire : _____
3. Le numéro CSV : _____
4. La date d'expiration (MM/AA) : _____ / _____

*Signature obligatoire: _____

3. TRAITE OU MANDAT BANCAIRE

Doit être payable à « Colin R. Singer Avocat en fidéicommiss » et envoyé à l'adresse de correspondance suivante :

Canadian Citizenship and Immigration Resource Center Inc.
515-4999 Ste-Catherine St. West
Montreal, Canada H3Z 1T3

4. VIREMENT INTERAC PAR COURRIEL (pour les clients au Canada):

Vous avez besoin de l'accès aux services bancaires en ligne d'une [institution financière participante](#), et vous pouvez envoyer de l'argent avec une adresse e-mail et un compte bancaire au Canada

INSTITUTION: Toronto Dominion Bank
2001 Boul. Robert-Bourassa
Montreal, QC, H3A 2A6, CANADA, Fax: 514-289-1612

TITULAIRE/ BÉNÉFICIAIRE: Colin R. Singer, Lawyer In Trust

NO COMPTE: 308112

NO TRANSIT: 47941-004

Code swift: TDOMCATTOR

IBAN: 4794100401360308112

* Une fois le paiement effectué, veuillez nous envoyer une copie à accounting@immigration.ca

Si vous éprouvez des difficultés avec les méthodes de paiements, veuillez nous contacter au : +1 (514) 487 2011.